



MUNICIPALITÉ
DE
SAINT-PREX

Saint-Prex, le 2 juillet 2026/AG

Avis à la population

Interdiction de faire du feu sur les zones publiques du territoire communal

En raison de la persistance d'un risque élevé d'incendie lié à la sécheresse, la Commune informe la population qu'il est **strictement interdit de faire du feu sur l'ensemble des zones publiques du territoire communal**, avec effet immédiat et jusqu'à nouvel avis.

Cette mesure concerne notamment :

- les places de pique-nique ;
- les espaces verts et parcs publics ;
- les aires de loisirs ;
- les abords des forêts ;
- ainsi que tout autre espace public communal.

Malgré la baisse des températures observée depuis le début de la semaine et les fortes averses survenues mercredi matin, ces précipitations demeurent insuffisantes pour résorber le déficit hydrique accumulé ces dernières semaines. Les sols et la végétation restent fortement asséchés, maintenant un risque important de départ et de propagation rapide des incendies.

La Municipalité appelle chacune et chacun à faire preuve de la plus grande prudence et à respecter strictement cette interdiction afin de préserver la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.

Nous remercions la population pour sa compréhension et sa collaboration.

La Municipalité